

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2022 À 20 h 00

Nombre de conseillers en exercice : 19, présents : 18, procurations : 0, votants : 18.

L'an deux mille vingt deux, le dix du mois de février à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 4 février 2022 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON (arrivé en cours de séance) – Jean GALÉRA – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Isabelle PILLON – Ghislaine PIOT – Véronique GRILLET – Stéphane FICCA.

Absent n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY

Secrétaire pour la séance : O. LAURENT

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 20 janvier 2022
- Délibérations
 - Garantie d'emprunt Advivo logements sociaux domaine des Poiriers
 - Cession parcelle rue de l'Église
 - Location logement gardien salle polyvalente
- Divers
 - Zone 30
 - Dépenses urgentes
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 20 JANVIER 2022

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20220210-01

GARANTIE EMPRUNT ADVIVO LOGEMENTS SOCIAUX DOMAINE DES POIRIERS (présenté par J. Tissot)

Comme pour d'autres programmes de logements sociaux, Advivo demande à ce que la commune se porte caution pour ses emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Voté à l'unanimité (2 abstentions).

DÉLIBÉRATION N° 20220210-02

CESSION PARCELLE RUE DE L'ÉGLISE (présenté par J. Tissot)

Suite à la cession de la parcelle 1948 à la commune par Esprit Village, il apparaît qu'une portion de cette parcelle n'a pas été utilisée pour les aménagements de voirie. Il est proposé de céder en retour cette portion à Esprit Village qui en assurera l'entretien.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20220210-03

LOCATION LOGEMENT GARDIEN SALLE POLYVALENTE (présenté par J. Galera)

Le logement de gardien de la salle polyvalente est inoccupé, l'ancienne gardienne ayant pris sa retraite. Un nouveau gardien va être recruté par la commune et il est proposé de lui attribuer ce logement pour un loyer de 400 € par mois (charges comprises).

M. Vannel questionne l'inclusion des charges (eau et chauffage) dans le prix du loyer. J. Galéra explique que c'était le fonctionnement en vigueur avec la précédente locataire.

H. Perdrielle demande sur quelle base le choix de la durée du bail s'est effectué. Il s'agit d'une durée standard : 3/6/9 ans.

Le futur locataire souhaite s'installer le plus rapidement possible. Des travaux de remise en état sont nécessaires. Après estimation du temps de travail et des fournitures nécessaires, proposition est faite d'opérer une remise sur le coût du loyer.

[Arrivée de B. Péchon]

J. Galera présente également le contenu des tâches confiées au gardien et le salaire prévu. Le périmètre des tâches à remplir est à contractualiser.

Le conseil se prononce sur l'attribution du logement.

Voté à l'unanimité (4 abstentions).

QUESTIONS DIVERSES

ZONE 30 (présenté par J.-P. Badia)

Le périmètre de la zone 30 avait été présenté au conseil municipal du 18 novembre 2021. Concernant la mise en œuvre, des panneaux vont être installés aux 9 entrées de la zone, renforcés par un marquage au sol sur la largeur de la voie. Un important travail de communication devra être mené pour expliquer les enjeux et informer la population sur le nouveau périmètre. La problématique de mettre en place des rappels à l'intérieur de la zone sous forme de marquages au sol est discutée.

DÉPENSE URGENTE : ÉLAGAGE (présenté par C. Garcia Eboli)

Le platane situé entre la mairie et l'école s'avère dangereux : risque de chutes de branches. Un élagage doit être effectué rapidement pour assurer la sécurité des passants. Un devis pour l'ensemble des arbres de la commune pour lesquels un élagage est nécessaire s'élève à 14 k€.

O. Laurent signale que, le budget 2022 n'étant pas encore voté, il serait pertinent de distinguer les élagages urgents pour des raisons de sécurité, des interventions qui relèvent plus de l'entretien régulier. Un retard a été pris ces dernières années sur l'élagage des arbres. Une fois ce retard rattrapé, un entretien sera à prévoir tous les 3 à 5 ans. Il est convenu de traiter les arbres présentant un caractère d'urgence sur la base d'une enveloppe de 8 k€.

Voté à l'unanimité.

DÉPENSE URGENTE : STOCKAGE PRODUITS ENTRETIEN ÉCOLE (présenté par J. Galéra)

Afin de stocker les produits d'entretien à l'école, et dans la mesure où l'ASVP qui assurait l'approvisionnement est absente pour formation, il convient d'aménager un local adapté. Des devis pour la création d'une double cloison dans le « chalet » existant dans la cour de l'école et y installer des étagères ont été demandés et s'élèvent à 4200 €.

PROJET AGES & VIE (présenté par O. Laurent)

Cette société est toujours en recherche de terrain. Trois emplacements ont été imaginés : dans le futur tènement Cara, dans le parc du château et dans le parc de la piscine. Celui de la piscine est le plus facile à finaliser mais des questions se posent de conflit avec le projet d'équipement pour les jeunes. C. Veillard mentionne que différents projets sur la thématique de l'accueil des aînés sont mis en œuvre sur des communes voisines. Elle se propose de se rapprocher des personnes qui les ont menés pour obtenir des éléments de comparaison.

POUBELLE PARKING MÉDECINS (présenté par A. Rollandin)

Une accumulation de débris est constatée sur ce parking, l'installation d'une poubelle est demandée par les médecins C. Garcia Eboli mentionne que la question des poubelles avait été abordée en commission environnement mais que ce projet n'a pas abouti à ce jour.

ZONE BLEUE (présenté par J.-P. Badia)

Le périmètre de la zone bleue a été rediscuté en commission. Il est proposé de réserver certaines places du parking des médecins au personnel médical. Il est rappelé que les professionnels avaient participé financièrement à l'aménagement du parking.

M. Vannel indique que la réalisation des disques est en réflexion avec une face bleue et un paysage de la commune sur l'autre face.

Trois voies vont être basculées en gestion Vienne Condrieu Agglomération. Il convient de les nommer, la réflexion doit être lancée.

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ENFOUISSEMENT (présenté par J.-P. Badia)

L'enveloppe TE38 de 2022 pour la rénovation de l'éclairage public qui a été votée par le conseil du 21 octobre 2021 contient l'installation d'un luminaire supplémentaire à l'étang. Il est donc proposé de ne pas rajouter de dépenses d'éclairage public en 2022. Les extensions de l'éclairage public au chemin du Mollaret et au chemin des Vignes seraient budgétées en 2023 mais la partie des travaux concernant le chemin des Vignes pourrait être effectuée fin 2022.

L'enfouissement des lignes au chemin du Verger serait proposé pour 2023 étant entendu que les travaux de Vienne Condrieu Agglomération sur la voirie seraient reportés à 2024.

Concernant l'interruption de l'éclairage public de 23h à 6h, un devis a été demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.